

11.4 TIC dans les entreprises en Europe

Avec le développement du travail à distance au sein des entreprises, les mesures de sécurité sont devenues une priorité. Ainsi, en 2022, 64 % des entreprises des 27 pays de l'Union européenne qui organisent des réunions à distance donnent des directives en matière de sécurité des TIC pour ces réunions (par exemple l'exigence d'un mot de passe ou le cryptage de bout en bout) ► **figure 1**. Ce taux est plus faible pour les entreprises françaises (54 %) quel que soit le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Dans l'Union européenne, de telles directives sont nettement plus fréquentes dans les entreprises plus grandes : de 60 % pour les entreprises de moins de 50 personnes jusqu'à 81 % pour celles de 250 personnes ou plus. La communication de mesures de sécurité est plus répandue dans les entreprises du **secteur des TIC** (78 %), de l'information et communication (77 %), et dans celles du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (69 %). Elle concerne en revanche à peine plus de la moitié des entreprises du secteur de la construction (53 %).

Les entreprises donnent plus souvent des directives de sécurité quand elles disposent également d'une documentation à ce sujet. 37 % des entreprises de l'Union européenne confirment en avoir une mais les disparités sont grandes ► **figure 2**. Si ce taux dépasse 50 % pour 5 pays, il est nettement en dessous de la moyenne européenne pour la France (21 %).

L'adoption au sein des processus de production de pratiques plus écoresponsables est un moyen de limiter l'empreinte environnementale. Ainsi, en 2022, deux entreprises sur trois appliquent des mesures pour limiter la quantité de papier utilisée pour l'impression et la photocopie, soit davantage que pour limiter la consommation

d'énergie des **équipements relatifs à l'information et aux communications (TIC)** ► **figure 3**. En effet, la réduction de la consommation de papier est souvent plus simple à mettre en place notamment grâce à la numérisation du processus productif (communications, données, etc.), alors que limiter la consommation d'énergie demande davantage d'efforts logistiques pour les entreprises. Cette dernière fait néanmoins l'objet de nouveaux objectifs adoptés par le Parlement européen en juillet 2023, fixant une réduction collective de la consommation d'énergie d'au moins 11,7 % au niveau de l'UE d'ici 2030, dans le but de réduire les émissions de CO2 mais également les importations d'énergie. La part d'entreprises qui s'efforcent de diminuer leur consommation d'énergie augmente avec la taille : de 42 % pour les entreprises de moins de 50 personnes jusqu'à 62 % pour celles de 250 personnes ou plus. Cette proportion est également plus élevée pour les entreprises des secteurs des TIC (54 %) et de l'information et la communication (53 %).

Les entreprises sont moins nombreuses à appliquer ces deux mesures environnementales en France qu'en Europe : par exemple, 44 % des entreprises européennes ont pris des mesures pour baisser la consommation d'énergie des équipements TIC, contre seulement 30 % des entreprises françaises. Cet écart peut en théorie en partie s'expliquer par le prix de l'électricité qui, en France, est l'un des plus bas d'Europe (0,13 euro le kWh en France au moment de l'enquête TIC, quand les prix en Europe vont de 0,10 à 0,31 euro). Il n'y a néanmoins pas de lien univoque entre le prix moyen de l'électricité dans un pays, et la part de ses entreprises qui prennent des mesures pour limiter la consommation d'énergie des équipements TIC. ●

► Définitions

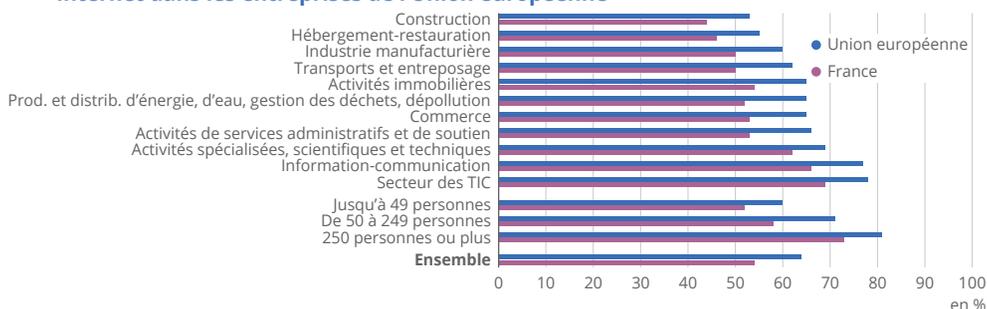
Les **équipements** ou le **matériel relatif à l'information et aux communications (TIC)** regroupent un ensemble de ressources nécessaires pour manipuler l'information, en particulier : l'équipement informatique et les logiciels, le matériel de télécommunications et de réseaux.

Secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2022 », *Insee Résultats*, août 2023.
- Eurostat, enquête sur les prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels premier semestre 2022.

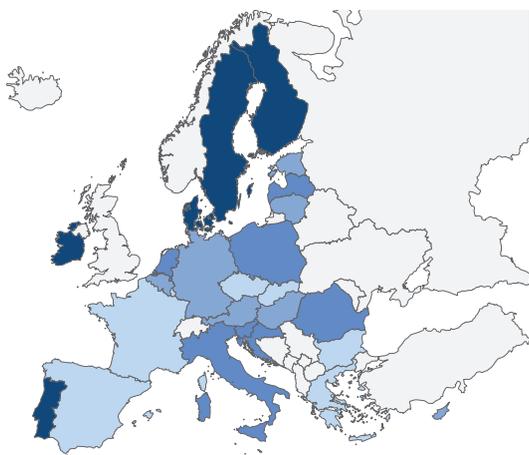
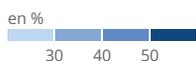
► 1. Directives en matière de sécurité des TIC pour la conduite de réunions à distance *via* internet dans les entreprises de l'Union européenne



Lecture : En 2022, 77 % des entreprises de l'Union européenne dans l'information et les communications donne des directives en matière de sécurité des TIC pour la conduite de réunions à distance *via* Internet.

Champ : Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées dans l'Union européenne, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Eurostat, enquêtes TIC entreprises.

► 2. Entreprises de l'Union européenne qui disposent d'une documentation sur les mesures, pratiques ou procédures en matière de sécurité des systèmes d'information (SI)



Lecture : En 2022, 36 % des entreprises en Allemagne disposent d'une documentation sur les mesures, pratiques ou procédures en matière de sécurité des systèmes d'information (SI).

Champ : Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées dans l'Union européenne, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Eurostat, enquête TIC entreprises 2022.

► 3. Mesures pour limiter la consommation de papier et d'énergie des équipements TIC¹ dans les entreprises européennes

| Secteur d'activité / Taille de l'entreprise | Applique des mesures qui influent sur la quantité de papier utilisée pour l'impression et la photocopie | Applique des mesures qui influent sur la consommation d'énergie des équipements TIC | Applique l'une ou l'autre de ces mesures |
|--|---|---|--|
| Hébergement-restauration | 59 | 39 | 62 |
| Industrie manufacturière | 64 | 43 | 67 |
| Construction | 65 | 42 | 67 |
| Transports et entreposage | 66 | 45 | 68 |
| Commerce | 67 | 45 | 69 |
| Prod. et distrib. d'énergie, d'eau, gestion des déchets, dépollution | 67 | 47 | 70 |
| Activités immobilières | 67 | 41 | 70 |
| Activités de services administratifs et de soutien | 69 | 46 | 72 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 73 | 48 | 75 |
| Secteur des TIC | 72 | 54 | 75 |
| Information et communication | 72 | 53 | 75 |
| Jusqu'à 49 personnes | 65 | 42 | 67 |
| De 50 à 249 personnes | 71 | 51 | 74 |
| 250 personnes ou plus | 79 | 62 | 82 |
| Ensemble | 66 | 44 | 68 |

¹ Technologies de l'information et de la communication.

Lecture : En 2022, 62 % des entreprises de 250 personnes ou plus dans l'UE appliquent des mesures pour limiter la consommation d'énergie des équipements TIC. **Champ :** Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées dans l'Union européenne (UE), des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Eurostat, enquête TIC entreprises 2022.